



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2026

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Procuration	2
Qui ont pris part au vote	11

Résultat du vote	
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Date de convocation : 03/04/2026
Date d'affichage : 03/04/2026

Délibération 2026-24

L'an 2026, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Wisembach s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VOINSON Rachel, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mr Philippe BENOIT, Mr FAQUET Christophe, Mme VOINSON Rachel, Mme THIRIET Stéphanie, Mme BERTRAND Christine, Mr BREISTROFFER Flavien, Mme DA COSTA Claudine, Mme POULAIN Salomé, Mme WENGER Annick

Absents excusés : Mr VOIGNIER Jean-François, Mr Fouade GAGUECHE

Procuration(s) : Mr Fouade GAGUECHE à Mme WENGER Annick, Mr VOIGNIER Jean-François à Mme Rachel VOINSON

Secrétaire de séance : Mme Salomé POULAIN

Objet : Renouvellement de la certification PEFC

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la certification PEFC arrive à échéance le 30 juin 2026 et qu'il faut délibérer pour son renouvellement d'une durée de 5 ans. Pour rappel, ci-dessous quelques informations concernant son utilité :

« L'implication de tous les acteurs dans la recherche permanente du consensus », telle est la mission du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) inscrite dans ses statuts dès 1999. Une mission qui prend racine dans la création de PEFC et permet de garantir la gestion durable de la forêt dans toutes ses dimensions :

- La dimension sociétale de la forêt, une réelle prise de conscience dès la fin du vingtième siècle. PEFC contribue à protéger ceux qui vivent dans les forêts, y travaillent et s'y promènent.
- La dimension environnementale de la forêt, de plus en plus prégnante avec des informations sur les indices de biodiversité qui s'érodent et la nécessité de capter de plus en plus de carbone, le bois en étant constitué pour moitié de son poids. PEFC positionne la forêt comme réserve de biodiversité en France avec ses 138 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux, comme capteur de plus de 10% de CO2 émis chaque année en France et donc régulateur du climat...
- La dimension économique, enfin, par sa fonction de production avec 440 000 emplois liés à la filière forêt-bois-papier. Avec les demandes en bois-matériau et en bois source d'énergie qui vont croissantes, PEFC participe à une gestion raisonnée de la ressource bois.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal accepte de renouveler la certification PEFC pour une durée de 5 ans pour un coût de 449.05 euros et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

En mairie, le 10/04/2026
Extrait certifié conforme,
Le Maire, Rachel VOINSON

